

ASSURANCES INSTRUMENTS DE MUSIQUE - HARMONIE

Bulletin de souscription • Fédération FUSE



Adhérent

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Assureur *Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA*
2 rue Sainte Marie
92415 Courbevoie Cedex

Intermédiaire *Verspieren*
8 avenue du Stade de France
93210 Saint Denis

Votre contact *Martine INGRAO*
Tél. : 01 42 98 68 48 – Fax : 01 42 98 63 23
Email : mingrao@verspieren.com

Police N° 93394

Date de prise d'effet L'assurance prend effet le lendemain du jour de son règlement.

Renouvellement Tacite reconduction sous conditions renouvellement adhésion FUSE.

Noms et prénoms des utilisateurs	Désignation des instruments de musique	En êtes-vous propriétaire ?	Valeur assurée (sur facture ou expertise*)
		<input type="checkbox"/> oui	
TOTAL assuré			
PRIME TTC (voir tarifs au verso)			

Ce bulletin est à retourner par courrier avec votre règlement d'un montant de €
à l'ordre de Verspieren à l'adresse suivante : **VERSPIEREN – Département des Musiciens**
8 avenue du Stade de France
93210 Saint-Denis

* À joindre à la déclaration de sinistre

Tournez S.V.P.



Tarifs 2014-2015 (valables uniquement pour l'Union européenne)

Valeur assurée	Cotisation TTC € / année par assuré
	Instruments toutes catégories
Jusqu'à 600 €	20 €*
1 000 €	27 €
1 500 €	34 €
2 000 €	41 €
2 500 €	48 €
3 000 €	55 €
3 500 €	62 €
4 000 €	69 €
4 500 €	76 €
5 000 €	83 €
6 000 €	95 €
7 000 €	105 €
8 000 €	113 €
9 000 €	120 €
10 000 €	127 €
15 000 €	162 €
20 000 €	197 €
25 000 €	232 €
30 000 €	267 €
35 000 €	302 €
40 000 €	337 €
45 000 €	372 €
50 000 €**	407 €
Valeurs intermédiaires par 1 000 €	7 €

* Prime minimale

Les housses, étuis, boîtes et caisses sont automatiquement compris dans l'assurance. Pour les instruments loués ou prêtés, il revient au propriétaire de justifier de cette valeur. Pour connaître nos garanties hors Union européenne, veuillez nous contacter.

** pour les valeurs supérieures à 50.000 euros contacter le 01 42 98 68 48.

Les garanties s'exercent conformément aux clauses et conditions du contrat et selon les garanties dont l'assuré reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire.

Fait à : Le :

L'adhérent

Cachet de l'association